



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2016 – 126

Le 26 octobre 2016

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Yamana Gold Inc. (YRI) Scission d'entreprise

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Yamana Gold Inc. («Yamana» ou la «Société») est heureuse d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive Brio Gold inc. («Brio Gold») a déposé un prospectus provisoire auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada dans le cadre d'un reclassement (le «placement») d'actions ordinaires de Brio Gold détenues par Yamana (les «actions de Brio») qui seront cédées aux acheteurs dans le cadre et sous réserve de l'exercice de droits d'achat (les «droits d'achat»). Yamana prévoit distribuer les droits d'achat à ses actionnaires (les «actionnaires de Yamana») à titre de dividende en nature. Les droits d'achat permettront aux actionnaires de Yamana d'acheter, auprès de Yamana, une partie de ses actions de Brio. Le prix d'exercice sera établi en fonction du marché avant le dépôt d'un prospectus définitif. Le placement entraînera la scission de Brio Gold, qui deviendra une société ouverte autonome à la clôture du placement (la «scission»).

Yamana conservera son exposition à Brio Gold par la conservation d'une participation après la réalisation de la scission. Les droits d'achat permettront aux actionnaires de Yamana qui choisiront d'exercer leurs droits d'achat d'avoir une exposition plus directe à Brio Gold, et ils permettront aux actionnaires de Yamana qui choisiront de ne pas exercer leurs droits d'achat de tirer parti de la vente des droits d'achat et d'une exposition à Brio Gold par le biais de la participation conservée de Yamana.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation

---

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	Tour de la Bourse
130, rue King ouest, 5 <sup>e</sup> étage	800, square Victoria, 3 <sup>e</sup> étage
Toronto (Ontario)	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2470	Tél. : 514-871-3545

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)